



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/09 Direction des Affaires Juridiques
--	--

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

ETAIENT PRESENTS (32) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (01) :

Mme Ourseau à M. Naudet

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME LEMOINE

OBJET : Election des délégués de la commune au sein du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion des Installations Sportives et autres (SCERGIS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SCERGIS et notamment l'article 6.1,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants de la commune au sein du SCERGIS,

CONSIDERANT que les délégués précités sont élus à la majorité absolue,

CONSIDERANT que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20260424-DEL2026041809-DE Date de réception préfecture : 24/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente-et-une voix POUR
ET deux abstentions,

PROCEDE, par un vote nominal, à l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion des Installations Sportives et autres (SCERGIS),

SONT candidats :

Titulaires :

- M. Nicolas NAUDET
- M. Hakan SAHIN
- M. Bastien MUGENS

Suppléants :

- M. Stéphane ATTARD
- M. Frédérick ARNOULD
- Mme Amanda PEIGNART

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

SONT ainsi élus délégués au sein du SCERGIS :

Titulaires :

- M. Nicolas NAUDET
- M. Hakan SAHIN
- M. Bastien MUGENS

Suppléants :

- M. Stéphane ATTARD
- M. Frédérick ARNOULD
- Mme Amanda PEIGNART

La secrétaire,

Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,

Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.